

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU JEUDI 20 FEVRIER 2020

Le jeudi 20 février 2020 à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Carine MOREL, et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Daniel GERAULT, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Damien COUILLEAUX

Absents excusés : Aurore BIBRON donnant pouvoir de vote à Carine MOREL, Miguel CAMUS donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE, René VAUGEOIS donnant pouvoir de vote à Sandrine RAMBAUD et Loïc JORRE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. ACQUISITIONS FONCIERES
- II. ETUDE ZA ET LOTISSEMENT
- III. SERRES AU COMPTOIR
- IV. EPICERIE SOCIALE A.M.I
- V. ASSOCIATIONS : DEMANDE DE SUBVENTION 2020
- VI. D.P.U
 - RUE DU FOUR
 - 19 RUE DE LA CHAPELLE
 - 1 PLACE JULES VERNE
- VII. QUESTIONS DIVERSES

I - ACQUISITIONS FONCIERES

Mickaël Delahaye informe le conseil que deux biens sont à vendre rue des Tisserands :

- Un bien sis 4 rue des tisserands : une maison d'environ 75m2, une loge de 23 m2 et un terrain 188 m²,
- Un bien sis 2 rue des tisserands : une maison d'environ 60m2, une loge de 74m² et un terrain 182 m²

Ces deux biens sont situés en plein centre bourg et présentent un caractère stratégique dans la maîtrise du foncier communal du fait de leurs emplacements et de leurs potentiels.

L'ensemble des élus est d'accord sur l'intérêt stratégique de ces biens et des terrains attenants. Les débats portent essentiellement sur les prix qui seront proposés aux vendeurs.

Il est proposé au conseil de faire une proposition pour le bien sis 4 rue des tisserands et de ses annexes au prix demandé par le vendeur, après avoir échangé avec celui-ci, à hauteur de 30 000€ plus frais de diagnostics et frais d'acte notarié à la charge de la commune.

Il est proposé au conseil de faire une proposition pour le bien sis 2 rue des tisserands et de ses annexes au prix demandé par le vendeur, après avoir échangé avec celui-ci, à hauteur de 35 000€ plus frais d'acte notarié à la charge de la commune.

DELIBERATIONS : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 12 voix pour et 2 absentions (souhait d'un prix inférieur), de faire une proposition pour le bien sis 4 rue des tisserands et de ses annexes pour un montant de 30 000€, frais de diagnostics et d'acte notarié à la charge de la commune.

Le conseil municipal valide, à la majorité avec 7 voix pour, 5 contre (souhait d'un prix inférieur) et 2 absentions (souhait d'un prix inférieur), de faire une proposition pour le bien sis 2 rue des tisserands et de ses annexes pour un montant de 35 000€, frais d'acte notarié à la charge de la commune.

En cas d'accord des vendeurs, les propositions vaudront accord de transaction aux conditions proposées.

Le conseil municipal valide à l'unanimité de faire toutes demandes d'aides et de subventions susceptibles d'être allouées pour ces acquisitions et travaux.

II - ETUDE ZA ET LOTISSEMENTS

Mickaël Delahaye présente au conseil les devis de la société Kaligéo (Géomètres-Experts) pour les trois potentiels projets (zone artisanale et deux lotissements) :

Lieu
Lotissement 13 parcelles (route de la Gare)
Lotissement 31 parcelles (route de Mayenne)
Zone artisanale 4 parcelles

Mickaël Delahaye demande un accord de principe au conseil municipal pour les différents projets et de prioriser les actions à mener.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'accord de principe pour valider l'étude de lotissements route de Mayenne et de la zone artisanale afin de mutualiser l'opération et d'assurer la meilleure coordination d'ensemble.

Un appel d'offre sera lancé pour retenir le cabinet de géomètre en charge du dossier.

III- LES SERRES AU COMPTOIR

Lors d'un précédent conseil municipal, Mickaël Delahaye avait présenté le principe d'une épicerie automatique 24H/24 et 7jours/7 par l'intermédiaire de casiers verrouillés avec réservation possible sur internet et paiement par carte bancaire.

Ce projet vise à apporter un nouveau service à la population et à dynamiser les actions pour le développement des produits locaux, voire biologiques, quand ceux-ci sont présents sur le territoire.

Les serres au comptoir est un concept qui existe déjà à Forcé, commune qui a une typologie très proche de Commer. La gérante, Anne Janvrin, vient d'être tout récemment primée, du premier prix, le 21 novembre 2019, par deux fois, du trophée de la Mayenne Innove dans les secteurs « Commerce et Artisanat » et « Prix du Public ».

Le développement de ce nouveau service sur notre commune engendre un investissement important pour la société. Dans ce cadre, une demande de subvention régionale est en cours.

Ce dossier recevra un écho des plus favorables si les autres collectivités locales apportent elles aussi un soutien à ce projet.

Dans ce contexte Mayenne Communauté a validé un accord de principe de subvention de 5 000 € lors d'un récent bureau. Quelques élus communautaires ont aussi demandé un engagement de la commune pour ce projet.

Mickaël Delahaye propose de financer des équipements nécessaires, comme le préau par exemple pour protéger ces casiers, pour un montant de 5 000€ maximum d'investissement. Cette activité pourrait être installée auprès de la nouvelle maison de prestations médicales, paramédicales et de services dans le centre bourg ou tout autre lieu permettant une exploitation favorable à la réussite de ce projet. L'électricité serait fournie à titre gracieux par la commune pendant la première année.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le financement d'équipements à hauteur de 5 000 € maximum ainsi que la fourniture de l'électricité pendant la première année à l'entreprise « Les serres au comptoir » représentée par Anne Janvrin.

IV- EPICERIE SOCIALE AMI (ASSOCIATION MAYENNAISE POUR L'INSERTION)

Mickaël Delahaye informe le conseil que l'AMI propose une convention de partenariat avec notre commune qui nous engage sur 3 ans pour un montant de cotisation de 288 € en 2020. Cette association a vocation à aider les plus nécessiteux de notre territoire pour apporter une aide en collaboration avec la banque alimentaire.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 3 absentions, la convention de 3 ans avec l'AMI et le versement d'une subvention de 288 € pour l'année 2020.

V- ASSOCIATIONS : DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2020

En application de la règle instituée, la subvention s'élève à 195€ pour l'association des AFN.

Concernant l'ADMR, la subvention est calculée en fonction du nombre d'habitants et s'élève pour 2020 à 1 201€.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les deux subventions pour les montants suivants : AFN pour 195€ et ADMR pour 1 201€ pour l'année 2020.

Damien Couilleaux présente au conseil différentes demandes de l'association de pêche :

- Affaissement de terrain au niveau du plan d'eau. Il sera demandé aux agents communaux de remettre de la terre pour refaire le niveau.
- Des peupliers au bas de l'étang nécessiteront probablement un abattage. Un point doit être fait avec un administré concerné lui aussi pour faire un devis commun pour la coupe de ceux -ci.
- Quelques effondrements de la digue côté ruisseau avec un déplacement de plusieurs grosses pierres ont été constatés. Ce point sera revu avec le syndicat en charge de la gestion des milieux aquatiques pour étudier les possibilités d'intervention dans le respect des procédures environnementales et en lien avec le propriétaire de la rive voisine.
- Demande d'un 3^{ème} barbecue en haut de l'étang que l'association se propose de financer à 50% et d'une poubelle entre le bar et les toilettes.
- L'association de pêche ne demandant aucune subvention le conseil décide de financer le barbecue et la poubelle qui sont des équipements tout publics.
- La fosse septique sera à vider. Elle sera vidée prochainement par la société Levrard, Christelle Beaudouin en charge de ce dossier fera le nécessaire peu avant l'ouverture de la saison de pêche.

VI- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Quatre biens situés sur la commune de Commer sont soumis au droit de préemption urbain :

- Rue du Four parcelles B1152 et B1153
- 19 rue de la Chapelle
- 1 Place Jules Verne
- 8 rue de la Gare

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour l'ensemble de ces quatre biens.

VII- QUESTIONS DIVERSES

➤ **Etude de forage géothermique et ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour le projet de rénovation énergétique de la salle des lilas.**

Mickaël DELAHAYE présente au conseil deux devis d'étude de faisabilité de mise en œuvre de géothermie (selon le CCTP ADEME) à partir de l'audit énergétique et du bouquet de travaux envisagé pour la salle des Lilas qui sont les suivants :

- Société BatiMgie : 3 510€ TTC.
- BE Puissant énergie : 5 371,56€ TTC.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société de BatiMgie pour un montant de 3 510€ et autorise Mickaël Delahaye à faire une demande de subvention auprès de l'ADEME pouvant aller jusqu'à 70% dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la salle des lilas.

➤ **Indemnités agents recenseurs de la population**

Le recensement de la population de la commune de Commer 2020 était prévu entre le 15/01/2020 au 15/02/2020.

Pour effectuer cette tâche, la coordinatrice de ce recensement (saisie de toutes les informations récoltées par les agents recenseurs) était Josiane Couilleaux et les trois agents recenseurs (ils récupèrent les informations du recensement auprès des Commerçois) étaient Mr Buard Joël, Mme Bonneau Marie-Christine et Mr Giffard Jean-Louis.

L'indemnité est partagée entre la coordinatrice et les agents recenseurs.

Le conseil doit voter cette répartition.

L'enveloppe totale est de 2 206€, il est proposé au conseil les indemnités réparties de la manière suivante :

- Coordinatrice : 166 € brut,
- 1^{er} agent recenseur 580 € brut,
- 2nd agent recenseur 540 € brut
- 3^{ème} agent recenseur 920 € brut.

Les différentes attributions tiennent essentiellement compte du nombre de foyers que chaque agent recenseur devait enquêter.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la répartition proposée : Coordinatrice : 166 € brut, 1^{er} agent recenseur 580 € brut, 2nd agent recenseur 540€ brut et 3^{ème} agent recenseur 920 € brut.

➤ **Acquisition du matériel de ménage**

Denis Marchand présente au conseil le devis de la société PLG pour l'achat de 3 balais ergonomiques et équipements pour un montant total de 244€ HT. Ce matériel vise à diminuer la pénibilité du travail de nos agents et d'un besoin de renouvellement d'équipements.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société PLG d'un montant de 244€ HT.

➤ **ALSH : Tarifs camp juillet 2020**

Denis Marchand présente au conseil le camp prévu au camping municipal à Mayenne en Mobil Home pour 21 enfants de 8 à 11 ans du 8 au 10 juillet 2020.

Les activités prévues sont les suivantes : tir à la carabine, canoë, rallye, cinéma, kebab, piscine.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Quotient familial	Tarifs commune	Tarifs Hors commune
QF > 900	90 €	100 €
QF de 600 à 899	85 €	95 €
QF < 900	80 €	90 €

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le camp au camping municipal de Mayenne et aux tarifs proposés ci-dessus.

Denis Marchand propose au conseil une sortie pour le 15 juillet 2020 à Festyland à Caen (parc d'attraction). Les tarifs proposés sont les suivants :

Quotient familial	Tarifs commune	Tarifs Hors commune
QF > 900	29 €	33 €
QF de 600 à 899	27 €	31 €
QF < 600	25 €	29 €

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la sortie pour le 15 juillet 2020 à Festyland à Caen et aux tarifs proposés ci-dessus.

➤ **Convention SATESE : tarifs année 2020**

Christelle Beaudouin informe le conseil du coût de la prestation SATESE pour l'année 2020 qui est de 0,92€ par habitant (0.90€ en 2019).

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le coût de la prestation SATESE pour l'année 2020 d'un montant de 0,92€ par habitant.

➤ **Assainissement 8 rue des Acacias**

Christelle Beaudouin informe le conseil d'un litige sur une canalisation rue des acacias (canalisation privée) qui se retrouve bouchée régulièrement et où la commune a fait intervenir la société Levrard (à la demande du propriétaire) pour un montant de 234 € TTC de débouchage et de 303 € TTC pour le passage d'une caméra dans la canalisation afin de vérifier le lieu de bouchage.

Christelle Beaudouin propose que la commune règle les 303€ du passage de la caméra qui justifie le bouchage sur le terrain privé et que le débouchage soit à la charge du propriétaire.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, que la commune règle les 303 € du passage de la caméra et que les 234 € de débouchage soit à la charge du propriétaire.

➤ **Télétransmission des actes budgétaires et autorisation du maire à signer l'avenant à la convention**

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la télétransmission des actes budgétaires et autorise le maire à signer l'avenant à la convention.

➤ **Cotisation 2020 CAUE 53 (Conseil en architecture, urbanisme et environnement)**

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la cotisation du CAUE 53 d'un montant de 300 € pour l'année 2020.

➤ **Réseau des collectivités**

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la cotisation du réseau des collectivités mayennaises engagées dans le développement durable de la société Synergie d'un montant de 200 €.

➤ **Devis châssis**

Mickaël DELAHAYE présente au conseil le devis de la société Launay pour le changement d'un châssis sur le bâtiment de la mairie qui a été endommagé pendant la tempête pour un montant total de 312€ HT.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Launay pour un montant de 312€.

➤ **Court métrage Thomas Emery**

Dans le cadre de la production du court métrage réalisé par Thomas Emery visant à valoriser l'attractivité de notre commune, Mickaël DELAHAYE propose au conseil une gratification de 500 € net de charge.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la gratification de 500 € net à Monsieur Thomas Emery pour la réalisation de son court métrage sur la commune de Commer.

➤ **Location salles : caution nuisances sonores**

Mickael DELAHAYE demande à nouveau au conseil de mettre en place « une caution nuisances sonores » lors des manifestations réalisées dans nos salles communales. Après échange, les élus ne sont pas favorables à la majorité à l'essai de ce dispositif. Josiane Couilleaux prend en charge le dossier pour étudier d'autres pistes pour tenter de résoudre cette problématique.

➤ **Organisation des élections municipales 2020**

➤ **Visiophone école**

Suite à la demande des enseignants en conseil d'école, Denis Marchand propose de faire une demande de subvention à l'Etat pour l'achat d'un visiophone pour l'école et ouverture à distance du portail d'entrée suite à un devis réalisé. La décision sera prise ultérieurement concernant cette solution onéreuse.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la demande de subvention pour le projet de visiophone et ouverture automatique à l'école.

Il est 00h15, la séance est levée.

